L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

VIEILLE-ORLEANS.
VENDREDI, 28 SEPTEMBRE 1894.

PETITES ANNONCES.

BREITLING & SCHMIDT, magasin de meuble si bon marché, 607 rue Royale, entre Toulouse et St Pierre—Meubles achetés, vendus et échangés. Matelas crin, à ressorts et en mousses faits sur commande; vieux matelas remis à neuf. Aussi tous genres de travaux de TAPISSERIE exécutés avec la plus grande habileté. MEUBLES bien réparés, nettoyés et remis à neuf; travaux bien finis et garantis.
3 août—3m

DEMANDES.

UNE cuisinière blanche recommandée, 131 Esplanade, près Remparts; ouvrage facile. 28sept—3f

ON demande comme domestique de maison, une femme blanche d'un certain âge—une française préférée. S'adresser de 10 heures à midi, No 173 Carondelet, entre Girod et Julie.
25 s pt—

ON demande une gardienne d'enfants. S'adresser à Will A. Freret et Fils, bureaux No 173 rue de la Commune. 25 sept—7f.

A LOUER.

JOLIE résidence de famille à deux étages située rue Columbus, entre Claiborne et Miro, bien aérée, avec un bel emplacement. S'adresser sur les lieux. 26 sept—7f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Miss Mary Healey vs J. Smith.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUvelle Orléans — No 26,479 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le VENDREDI, 5 octobre 1894, à midi, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, de la propriété ci après décrite, à savoir—
Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
23 sept—23 29—oct 5

Joseph F. Hernberg vs Aloysius Guetschall.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans.—No 27,273—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, et agissant pour l'Hon J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, maintenant absent en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le jeUDI, 4 octobre 1894, à midi, rue de la propriété ci après décrite, à savoir—Une machine Baxter, Bouilloire et deux pouilles, arbre de couche. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
23 sept—23 29—oct 4

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louise Bringier, femme de Auguste Simon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 42,541—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jas S. Zacharie, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 sept—28—oct 2 7

Succession de Mme Louise H. Potts

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,045—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jas S. Zacharie, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 sept—28—2 7 oct

Succession de Jacob Von Hoven.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans No 38,113—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Anna Mar e Von Hoven, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 sept—28—oct 2 7

Succession de Lorenzo Post.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 40,111—Division A—Attendu que James Dimon a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lorenzo Post, décédé intestat; et par le présent donne à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pourquoi lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
25 sept—25 29—oct 4.

Succession de Remy Kyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 42,791—Division B—Attendu que Mme Maria Miles, veuve de Remy Kyle, a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Remy Kyle, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22sept—22 26 30

Successions de Jeremiah Higgins et Maria Higgins, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 43,092—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions des feus Jeremiah Higgins et Maria Higgins, sa femme; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pourquoi lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
27 sept—27—oct 2 6

Succession de Samuel H. Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 41,034—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Eleanor H. Kennedy, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 sept—28—2 7 oct

Succession de Jean Pierre Rocker.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans No 38,713—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Anna Rocker, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 sept—28—oct 2 7

Succession de Lorenzo Post.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 40,111—Division A—Attendu que James Dimon a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lorenzo Post, décédé intestat; et par le présent donne à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pourquoi lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
25 sept—25 29—oct 4.

Succession de Remy Kyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 42,791—Division B—Attendu que Mme Maria Miles, veuve de Remy Kyle, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Remy Kyle, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pourquoi lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22sept—22 26 30

Successions de Jeremiah Higgins et Maria Higgins, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 43,092—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions des feus Jeremiah Higgins et Maria Higgins, sa femme; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pourquoi lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
20sept—20 25 29

Succession de Walter P. Scott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 43,764—Division E—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Walter P. Scott, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pourquoi lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
20sept—20 25 29

Succession de Phil. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 26,704, Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de ce succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19sept—19 21 28

Succession de Frank Clausing et Louise Schaeffer, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 43,715—Division B—Attendu que Mme Carrie Rahr, femme de John Rahr, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Clausing et Louise Schaeffer, sa femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22 sept—22 26 30

AVIS AUX CREANCIERS.

Re en liquidation de la Religious Book Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,298—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette société et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. F. Mathé et F. D. Van Valkenburg, liquidateurs de cette société, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
20 sept—20 25 29

Succession de Julia F. A. Brickmann, épouse de John Lampton.

No 43,443.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans—Division D.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—ALFRED U. GREEN encanteur—Bureau No 56, nouveau numéro 2 Carondelet—MERCREDI, 10 octobre 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, en vertu de cet ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 3 septembre 1894, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 1er District, dans l'île Bornéo, bornée par les rues Espagne, English, Victoire ou Dauterive et North Peters. Le lot mesure 31 pieds 9 pouces de front, le long de la rue Espagne sur 68 pieds 11 pouces 2 12 lignes de profondeur, d'après un devis fait par Jno. F. Braun, voyer, en date du 13 juillet 1892, et dans la partie de terre à côté ou le plus près de la rue Peters du lot désigné par le No 11 de l'île No 13.

Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à deux étages contenant six chambres connue comme le No 9 de la rue Espagne.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente à frais de l'acquéreur parde vant W. H. Seymour, notaire.

ET LE MEME JOUR,

Il sera vendu à l'encan à la dite Bourse—Les meubles de bâtisse et de fête mobilière de ladite succession. Le tout d'après un inventaire enregistré en date.

Conditions de la vente—Comptant sur les lieux.

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Souliers ! Cuirs ! Souliers !

Charles Razza vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 43,264.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune, nouveau numéro 723—LUNDI, 1er octobre 1894, à 10:30 heures du matin, il sera vendu aux enchères publiques au No 52 de la rue Xo ale, entre les rues Bouanne et Hivelle, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 18 septembre 1894, pour la compte de l'affaire ci-dessus intitulée les articles ci-dessous à savoir:

Un lot de cuir, un lot de comptes courants, un grand assortiment de souliers, un comptoir, un bureau, un lot de fo mes, etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication
20 sept—20 26 30—1er oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Charmants Cottages Elevés,

Nos 93 et 95 rue Elmire, entre les rues Remparts et Bourgogne.

Succession de Michael Kauffmann.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,082.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 155 (nouveau numéro 723) rue de la Commune—MARDI, 23 octobre 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, aux anciens Nos 50 et 52 de la rue Baronne, entre les rues Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 11 septembre 1894 et signé le 17 septembre 1894, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'île No 287, borne par les rues Elmire, Remparts, Bourgogne et Congrès, dans le troisième district de cette ville, désigné comme le lot A sur un plan de C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 12 juillet 1894 et annexé à un inventaire fait par Francis D. Charbonnet dans cette ville, le 17 août 1894, dans la succession de feu Michael Kauffmann; d'après le dit plan le dit lot de mesure 88 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

2° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et toutes les dépendances qui y trouvent dans le Troisième District de cette ville dans l'île No 287, borné par les rues Elmire, Remparts, Bourgogne et Congrès, désigné comme lot B sur un plan de C. Uncas Lewis, décrit dans la propriété premier ci décrite et conformément au dit plan; le dit lot mesure 88 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage élégant et retiré de la rue avec galerie de façade, corridor de côté, et cinq chambres, cuves, lieux d'aisance, cuisine avec chambre, gaz, jardin, etc., connu sur le No municipal 95 rue Elmire.

Conditions.—Un tiers en plus comptant au gré de l'acquéreur ou des acquéreurs, le reste du prix de leurs enchères, s'il y en a, doit être représenté par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, garantis par privilèges et hypothèques sur la propriété vendue et faits payables à un et deux ans, avec intérêt de huit pour cent, à partir de leur date respective. Le dit acquéreur ou les dits acquéreurs auront à faire un dépôt avec les encanteurs au moment de l'adjudication de 10 pour cent du prix de l'enchère et assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété pour l'année 1894. Il sera payé en outre par les dits encanteurs ou n'importe lequel des deux sont autorisés à signer tous les actes de ventes nécessaires à ce dûment passés devant ladite propriété au fit acquéreur à la dite vente publique; que les actes de vente soient passés pardevant P. D. Chaibonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.
18 sept 18 25—oct 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

AVANTAGEUSEMENT SITUÉS

Propriétés dans les Piemier et Sixième Districts.

Mardi, 2 Oct.

Succession de William Pope.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 43,130.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 155 (nouveau No 723) rue de la Commune—MARDI, le 2 octobre 1894, à midi, il sera rendu à l'enchère publique, à la Chambre des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé dans l'affaire ci-dessus, le 17 septembre 1894, pour le compte de la Succession de William Pope, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'île 287, borné par les rues Elmire, Remparts, Bourgogne et Congrès, désigné comme le lot B d'après un plan de C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, dont il a été question au sujet de la propriété premièrement décrite ci-dessus; le dit lot mesure 88 pieds de face sur la rue Elmire par 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage élégant et retiré de la rue avec galerie de façade, corridor de côté, et cinq chambres, cuves, lieux d'aisance, cuisine avec chambre, gaz, jardin, etc., connu sur le No municipal 95 rue Elmire.

Conditions.—Un tiers en plus comptant au gré de l'acquéreur ou des acquéreurs, le reste du prix de leurs enchères, s'il y en a, doit être représenté par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, garantis par privilèges et hypothèques sur la propriété vendue et faits payables à un et deux ans, avec intérêt de huit pour cent, à partir de leur date respective. Le dit acquéreur ou les dits acquéreurs auront à faire un dépôt avec les encanteurs au moment de l'adjudication de 10 pour cent du prix de l'enchère et assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété pour l'année 1894. Il sera payé en outre par les dits encanteurs ou n'importe lequel des deux sont autorisés à signer tous les actes de ventes nécessaires à ce dûment passés devant ladite propriété au fit acquéreur à la dite vente publique; que les actes de vente soient passés pardevant P. D. Chaibonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.
18 sept 18 25—oct 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés à deux étages
Dans le Cinquième District,

No 15 rue Belleville, entre l'avenue Pélican et la rue Patterson.

A L'ENCAN.

Succession de Frank Müller.

No 43,389—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR J. H. O'CONNOR & CO.—Alfred C. Carondelet (nouveau No 2)—Bureau No 56 rue Carondelet (nouveau No 2)—MERCREDI, le 10 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue de la Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la Cinquième district de cette ville, désignés comme les lots Nos 8 et 9 de l'île No 245, lequel se trouve compris dans les rues Marengo, Tricoche, Peter ou Pélican et les rues Valleton et Belleville, entre Gentilly Chesnut, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 18 septembre 1846, déposé dans le bureau de C. C. Aimé, notaire, et connu en cette ville.

Le lot No 8 mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Belleville ou Chestnut, par 138 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur.

Le lot No 9 mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Belleville ou Chestnut sur 138 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur, le tout d'après le plan sus mentionné.

Les améliorations sur lesdits lots de terre considérés comme le bâtisse à deux étages connue comme le No 15 de la rue Belleville; elle est recouverte de la rue et a une galerie sur le devant et sur le derrière, cuves, lieux d'aisance, etc. Rapporte un loyer annuel de $216.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix de l'achat comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente à frais de l'acquéreur parde vant W. H. Seymour, notaire.

ET LE MEME JOUR,

Il sera vendu à l'encan à la dite Bourse—Les meubles de bâtisse et de fête mobilière de ladite succession. Le tout d'après un inventaire enregistré en date.

Conditions de la vente—Comptant sur les lieux.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour le compte et aux risques du premier acquéreur.

Nos 48 et 50 rue Kerlerec.

Succession de Louise St-Herman, née Louise Morin, veuve de Jacques Daniel St Herman.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 728 rue Commune—MARDI, 30 octobre 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52 rue Baronne entre Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 septembre 1894 et signé le 14 septembre 1894 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 7 septembre 1894, dans l'affaire de la succession de William S. Steele, Dossier No 37,761, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, étant 260, borné par les rues Kerlerec, Bourgogne, Rampart et l'Avenue de l'Esplanade désigné par le N° 5 sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, daté le 10 avril 1847 et déposé au bureau de Edward Barnett, ex-notaire public de cette ville, dans son livre de plans No 104 et mesurant d'après cela, en mesure antécédente, 24 pieds de face à la rue Kerlerec sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée ou passage, six pieds de large, en commun avec le dit lot No 3 et les lots Nos 4 et 5 sur le dit plan.

Les améliorations comprennent un double corps de logis ayant deux chambres et un cabinet de chaque côté. Cuisine avec une chambre à chaque corps de logis, water-works, lieux d'aisance, etc, etc, connu par les Nos municipaux 48 et 50 rue Kerlerec. Vendu sujet à l'usufruit qui est établi sur la propriété en faveur de Cecilia Thompson et son mari Louis Thompson pour et durant la période de leur vie naturelle.

Termes et conditions.—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. V. Déjan notaire public, bureau 155 rue de la Commune, aux frais de l'acquéreur.
26 sept—26—oct 2 9 16 23 30

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Magnifique Occasion d'Acquérir

UNE SUPERBE SCIERIE

—A—

STRADER, LNE.

Avec une Grande Quantité de TERRES DE BOIS DE CYPRE

—Y ATTENANT.—

Sur le Chemin de Fer Illinois Central et le Bayou Manchac.

Propriété située dans la Paroisse Tangipahoa.

Smith Bros., & Co., Limited et Gentry Brothers vs W. J. Athens Lumber Co Limited.

No 40,987—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—W C H ROBINSON encanteur—Bureau nouveau numéro 123 ancien numéro 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 31 octobre 1894 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 septembre 1894, à l'encan il sera vendu:

1° Une portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, décrite d'après le devis et le rapport de Georges H. Grandjean, ingénieur civil à la date du 6 juillet 1894, comme suit: Le lot ci-dessus borné de verdure mesurant 1,000 pieds de largeur sur le côté Est et étant 10 chaînes de largeur sur le côté Ouest de l'ancienne du rail principal de l'Illinois Central Railroad sur une longueur de vingt (20) chaînes à partir du quarantième portion de mille de l'Illinois Central Railroad et s'étendant vers le Sud. Les frontières du Nord et du Sud sont perpendiculaires et les frontières de l'Est et de l'Ouest sont parallèles aux rails du chemin de fer, contenant dix (10) acres à l'ouest et six (6) acres à l'Est du chemin de fer, formant un total de seize (16) acres, ensemble avec toutes les améliorations actuellement existantes à Strader, paroisse Tangipahoa, Louisiane, et se trouvant dans la section 28, village 8, range 9 du Sud à l'Est du District de Greenburg. Les lots de la description ci-dessus doivent être exclus le droit de passage s'il y a et les rails de la Compagnie de l'Illinois Central Railroad. Les améliorations comprennent un moulin à scie tout neuf avec tous les appareils modernes, une bâtisse confortable, un hangar à moulin, magasin, plusieurs cabanes propriétaires à loyer des pieds de pin, cabanes de la bayou Hibou et dont l'estimation est de 300,000 à 500,000 pieds.

2° Le quart N. E de la section 28 dans le village 8 de la range Sud 8 Est, dans le District de Greenburg contenant cent soixante (160) acres, d'après le patente d'Etat No 2,287 daté du 1 février 1876. Toute la section 28 contenant six cents soixante huit centièmes (600 68) acres et l'exception de la portion de terre et se- améliorations décrites dans la section 1, et la demi-section Nord de la section 28 contenant cent soixante-dix et huit centièmes (161 08) acres, tous dans le village 8, range 9 à l'Est des terres du District de Greensburg, les dites terres sont situées et se trouvent près du quarantième poteau de mille, du chemin de fer de l'Illinois Central et borné au nord par les terres de Jacob Prince et Fils, Lumber Co de Branch et au sud par la Passe Nord Manchac.

Les taxes de 1894 doivent être payées par les acquéreurs. 10 pour cent seront demandés au moment de l'adjudication.

Conditions—Comptant.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant W. Morgan Gurley, notaire.
26 sept—26—oct 3 10 17 24 31

PAR D. E. MORPHY.

No 42,638—Richard Toole vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 17 septembre 1894, et à moi adressé,

MERCREDI, 24me jour d'octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St Charles—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île 287, borné par les rues Elmire, Bourgogne et Congrès, désigné comme lot B d'après un plan de C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 12 juillet 1894, et annexé à un inventaire fait par Francis D. Charbonnet dans cette ville, le 17 août 1894, dans la succession de feu Michael Kauffmann; d'après le dit plan le dit lot de mesure 88 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage élégant et retiré de la rue avec galerie de façade, corridor de côté, et cinq chambres, cuves, lieux d'aisance, cuisine avec chambre, gaz, jardin, etc., connu sur le No municipal 95 rue Elmire.

Conditions.—Un tiers en plus comptant au gré de l'acquéreur ou des acquéreurs, le reste du prix de leurs enchères, s'il y en a, doit être représenté par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, garantis par privilèges et hypothèques sur la propriété vendue et faits payables à un et deux ans, avec intérêt de huit pour cent, à partir de leur date respective. Le dit acquéreur ou les dits acquéreurs auront à faire un dépôt avec les encanteurs au moment de l'adjudication de 10 pour cent du prix de l'enchère et assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété pour l'année 1894. Il sera payé en outre par les dits encanteurs ou n'importe lequel des deux sont autorisés à signer tous les actes de ventes nécessaires à ce dûment passés devant ladite propriété au fit acquéreur à la dite vente publique; que les actes de vente soient passés pardevant P. D. Chaibonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.
18 sept 18 25—oct 2 9 16 23

PAR STEPHEN J. DERBES.

Propriété de Choix du Deuxième District

A L'ENCAN.

Mercredi, 17 Octobre, à Midi.

A la Bourse de l'Encan de Propriétés Foncières, Nos 50 et 52 rue Baronne.

Dans l'affaire de la succession de Joseph ou Julius Brette.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 42,219.

EN VERTU d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, signé le 12 septembre 1894, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MERCREDI, 17 octobre 1894, à midi, à la Bourse d'Encan de Propriétés Foncières, Nos 50 et 52 rues Baronne, (vieux numéros), entre Commune et Gravier, pour le compte de la succession de Joseph Brette, sommée, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre contigus, situés dans l'faubourg Tremé, deuxième district de cette ville, dans l'île bornée par les rues Claiborne, D'Auneau, St Philippe et Robertson, désignés par les Nos 5 et 6 de l'île No 71, d'après un plan dressé par Veilquin, daté le 27 décembre 1837, et déposé au bureau de M. Pedescleaux, ancien notaire en cette ville, et mesurant, mesure française, comme suit: Le lot No 5 mesure 36 pieds 7 1/2 pouces de face à la rue Claiborne sur 120 pieds de profondeur et 35 pieds 9 pouces de largeur dans le fond; le lot No 6 mesure 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 120 pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et appartenances en quelque sorte y appartenant.

Conditions — Un tiers en plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste en quatre ans en faveur de la vente, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, avec stipulations de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de protêt pour défaut de paiement des dits billets, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénande, et toutes autres clauses de garanties, les adjudicataires devront être assurés et la police d'assurance transférée au porteur des billets, les taxes d'Etat de 1894 devront être acquittées par l'acquéreur en sus et au-dessus du prix d'adjudication, et un dépôt devra être fait pour cent du prix devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
16 sept—16 19 26—3 10 17 oct

C. E. KELLS & M. VIET

ARMURIERS-DENTISTES

No. 18 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice Sentinelle l'angle de la rue du Canal.

Opérations de toutes sortes

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE

TROIS TERRAINS DE CHOIX POUR BATIR

Dans le Sixième District.

Succession de William S. Steele.

No 37,761.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 727 rue Commune, près Carondelet—JEUDI, 11 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 octobre 1894, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans le triangle borné par les rues Félicité, S. Jacques et St Jean Baptiste, et désigné par la 1re B, sur le plan No 31, dans le bureau de Wm Shannon, ancien notaire en cette ville, mesurant quarante pieds deux pouces et trente trois pieds six pouces de front sur la rue Félicité, traversant vingt-neuf pieds huit pouces et six lignes à la rue St-Jacques, sur cent trente huit pieds et deux pouces sur la ligne du côté de la rue St-Jean-Baptiste et cent quinze pieds huit pouces et six lignes sur la ligne du côté opposé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 sept—13 20 27—oct 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une grande propriété de valeur

connue comme

The People's Slaughterhouse.

Ensemble avec tous

Les abattoirs, moulins, chaudières, machines, parcs, outils et tous les appareils y appartenant ou faisant partie du dit abattoir et usine de réfrigération, etc., etc.,

Et toutes les

Franchises obtenues de la ville de la Nouvelle-Orléans et du Bureau de Santé de l'Etat, et tous les droits et privilèges provenant d'une certaine ordonnance de ville, etc.

Le tout comme plus amplement décrit ci-dessous.

Dans l'affaire de

A. J. Cahill

versus

Peoples' Slaughterhouse and Refrigerating Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,221.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre rue Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 9 octobre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situé au coin des rues Howard et Carondelet, et décrit comme lot en portion de terre dans l'île (265) Nouvelle-Orléans, et bornée par les rues Howard, Carondelet, Julie et Perrot, mesurant (22) quatre vingt douze pieds de face à la rue Howard, (81) quatre vingt un pieds de la rue Carondelet sur (125) cent vingt-cinq pieds de profondeur de la rue Julie et (216) deux cent quinze et deux cent seize.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cela étant la seconde et dernière vente à l'encan, ladite propriété s